



# Conseil Municipal du 5 Juin 2019

## Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juin, à 18H00, le Conseil municipal de la commune de Le Saint, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LE NY, maire.

Date de la convocation : 28/05/2019

Nombre de conseillers : 8

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Madame Hélène **LE NY**, Monsieur Joël **BELLEC**, Monsieur Pierre **DUBOIS**, Madame Camille **PRASLICKA**, Madame Angélique **CALLAC**, Madame Sandrine **LE GALL**, Madame Prisca **COUTELLER**, Madame Marlène **BARBOU**

Secrétaire de séance : Madame Camille **PRASLICKA**

Le conseil municipal du 14 mai s'est tenu sans les élus de l'opposition, absents et non représentés par procuration.

D'autre part, Madame Angélique Callac n'a pu assister à l'intégralité du conseil, et a donné une procuration à Madame Le Ny.

Cependant, après consultation du contrôle de légalité en Préfecture, il s'avère que le quorum est requis pour l'ensemble de la séance, et que la procuration n'était donc pas valide.

C'est donc l'objet de la réunion de ce soir, qui vise à revalider les décisions prises le 14 mai. Le compte-rendu reprend les éléments discutés le 14 mai.

### I. Délibération sur la protection de l'église.

Actuellement, la commune dispose de 2 éléments inscrits sur l'inventaire des monuments historiques : l'ossuaire de l'église, et le calvaire de Bouthiry.

Lors de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France, celui-ci a suggéré à Mme le Maire de demander le reclassement de la zone de protection de l'église en totalité, ce qui permettrait de pouvoir obtenir des subventions pour réaliser les travaux, qui s'avèreraient coûteux.

M Dubois se demande si les demandes de permis de construire risquent d'être plus compliquées à l'intérieur du nouveau périmètre. Compte tenu des contraintes déjà subies par les habitants du bourg, il y aura peu de changement, le tout dépend aussi de la personnalité et des exigences de l'architecte en charge des dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** la demande de reclassement de la zone de protection de l'église de Le Saint ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**



## Conseil Municipal du 5 Juin 2019

### Compte-rendu

## II. Délibération sur des demandes de subventions supplémentaires

Des demandes de subventions supplémentaires sont parvenues en mairie depuis le dernier conseil.

Pour rappel, le budget alloué sur la ligne de subventions était de 20 000 €, et la répartition faite au moment du vote du budget était de 14 993,20 €

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les demandes suivantes :

- INAM (club de handball du Faouët) : 1 habitant de Le Saint adhérent : 10 €

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

- IDEA (groupes techniques ou thématiques sur l'agriculture). Cette association est également subventionnée par Roi Morvan Communauté. Le Conseil décide de verser une subvention de 100€.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

- Les 4 petites Mains, association nouvellement créée à Le Saint, qui propose des ateliers de loisirs créatifs.

Le montant demandé, soit 450 €, correspond à un fonds de démarrage pour acheter le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers.

Mme Praslicka explique que l'association va aussi créer des éléments qui serviront à l'embellissement du bourg. La démarche de l'association consiste à ce qu'une intervenante extérieure, qui est rémunérée, apprenne les créations à la présidente de l'association, qui retransmettra aux adhérents. Ce procédé permettra de faire des économies sur l'intervenante. De plus, le versement de la subvention est également un moyen de mettre en valeur les bonnes volontés et l'implication des personnes qui s'investissent pour la commune, et de les encourager.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## III. Délocalisation des registres et de la salle des mariages à la Salle Polyvalente

Dans l'attente de la mise en œuvre du projet de bourg, qui permettra d'avoir une salle des mariages accessible aux personnes à mobilité réduite, Madame le Maire propose de déplacer de façon ponctuelle les cérémonies à la salle polyvalente.

Cette opération nécessite une délibération du conseil municipal, qui sera transmise au Procureur de la République.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** la délocalisation ponctuelle des registres et de la salle des mariages à la salle polyvalente

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**



## Conseil Municipal du 5 Juin 2019

### Compte-rendu

#### IV. Délibération autorisant la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Le projet de délibération est joint en annexe 1.

Madame le Maire rappelle le projet et la nécessité de respecter la réglementation qui impose de construire 20 bâtiments sur 1 hectare, ceci afin d'améliorer les chances de la Commune d'obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la signature de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

#### V. Répartition des sièges au conseil communautaire pour la mandature 2020-2026

Afin de préparer la nouvelle mandature, le conseil communautaire a établi une proposition de répartition des sièges au conseil à compter de 2020.

Le projet de délibération est joint en annexe 2.

Les conseillers s'accordent sur la difficulté de représentation des petites communes, avec un seuil délégué, et pas de possibilité d'avoir un suppléant.

Madame le Maire explique qu'en cas d'absence, elle donne son pouvoir au maire d'une petite commune de préférence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**VALIDE** la répartition des sièges au conseil communautaire pour la mandature 2020-2026, telle que présentée en annexe.

**POUR : 6**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2 (Joel Bellec et Camille Praslicka)**

#### VI. Point sur le budget

- Suite à un contact pris par l'adjoint du nouveau trésorier, il s'avère qu'il reste une somme de 46 410,32 €, à affecter en investissement. Madame Le Maire propose d'affecter cette somme sur la ligne de la voirie, compte 2315, et de procéder ensuite par décision modificative une fois les priorités de dépenses établies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**VALIDE** la modification du budget Primitif telle qu'indiquée ci-dessus.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**



## Conseil Municipal du 5 Juin 2019

### Compte-rendu

- Par ailleurs, afin d'assurer un fonds de roulement de la trésorerie qui permette de gérer les décalages dans le temps entre les arrivées de fonds (dotations et subventions) et les dépenses, il conviendrait de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, auprès d'un établissement bancaire

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

- Afin d'apurer les comptes, la Trésorerie de Gourin a envoyé un état des titres émis sur les années 2012 et 2014, qu'il n'a pas été possible de recouvrer. Une fois que tous les recours ont été épuisés, il convient de prononcer l'admission de ces titres en non-valeur, ce qui se traduira par l'émission d'un mandat au compte 6541, au titre des créances admises en non-valeur, pour un montant total de 17,20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de 2012 et 2014, pour un montant total de 17,20 €.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

### VII. Informations diverses

- Coat Med : des habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules qui passent sur le lieu-dit, alors que certaines habitations sont proches de la chaussée, ce qui peut entraîner des accidents. Ils ont envoyé une pétition en mairie afin de trouver des solutions pour faire ralentir la circulation. M Dubois a rencontré l'agent de l'agence technique départementale et un agent de la DDTM chargé des questions de circulation, afin d'étudier les solutions possibles.

L'installation d'une chicane pourrait constituer une réponse à ce problème, mais il faut laisser la place aux tracteurs.

Il est prévu d'installer un panneau de priorité à droite, et des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h.

Mme Praslicka souhaite que le marquage au sol soit complété au niveau du haricot et de la bretelle de sortie en venant de Gourin, ce qui n'a pas été fait suite aux travaux de la départementale.

- Décès de Monsieur René LE BORGNE, ancien conseiller municipal : une carte de remerciement a été envoyée en mairie, qui est mise en circulation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.